Délégués du Personnel

Calvados – Manche – Orne

Réponses orales aux réclamations du SNU-FSU 21 mars 2019

1. Les mardis du Hashtag s'enchaînent et se suivent, prenant sur la vie des sites une place qui relève souvent plus de la communication que d'un réel travail de qualité. Il faut alimenter le mardi, parfois essayer d'inviter les recruteurs potentiels à reporter la sollicitation de nos services au mardi, même si leur besoin relève de l'urgence et non du jour de la semaine correspondant aux priorités de Pôle emploi. De nombreux collègues, sur de nombreux sites sont à court d'idées nouvelles et subissent une pression permanente. Les DP du SNU suggèrent à la direction le #LaissezNousFaireNotreBoulot ou le #LâchezNousLaCom ou #BalanceTonMardi Les agents et les usagers vous en seraient reconnaissants. La direction envisage-t-elle une réponse favorable à cette sollicitation de mettre la qualité du travail avant l'effet de com ?

Réponse de la direction : Les #VersUnMétier sont en effet une action de communication mais sont avant tout une action opérationnelle importante pour nos résultats et les relations entre Pôle emploi et les entreprises. C'est un dispositif national qui s'impose aux régions selon les modalités organisationnelles retenues par la DG.

Le SNU déplore que la direction ne prenne pas en considération la charge et la pression pour les agents.

2. Au sujet du #VersUnMétier, la direction envisage-t-elle une pause estivale ? Les DP du SNU-FSU en formulent la demande.

La direction répond que la décision ne peut venir que de la DG. Rien n'est prévu pour le moment.

Les DP SNU réitèreront leur demande le mois prochain jusqu'à la pause estivale afin d'avoir une réponse concrète.

3. Les formations ou initiations aux entretiens d'embauche virtuels se multiplient sur les sites. Un premier constat s'impose, le matériel fourni par Pôle emploi n'est pas compatible avec l'application. Des collègues utilisent leurs téléphones personnels pour avoir accès à l'application. Il est hors de question que cette solution devienne un mode opératoire professionnel quand il s'agira de mettre les demandeurs d'emploi en situation. La direction envisage-t-elle de doter les sites de matériel opérationnel pour déployer cet outil ?

Les représentants de la direction disent ne pas être au courant de ce déploiement, C'est un outil disponible sur l'emploi store et rien d'autre à ce jour, Les représentants du SNU-FSU rappellent à la direction que des annonces ont été faites au niveau national à ce sujet et que des essais sont faits sur différents sites. La direction répond que des informations opérationnelles seraient données en cas d'expérimentation ou de déploiement. Ce n'est pas le cas à ce jour.

SNU pôle emploi FSU Normandie - DR de Basse Normandie - 1 rue Normandie Niémen – 14058 CAEN
Tél : 02.31.53.50.37 – syndicat.snu-normandie@pole-emploi.fr

4. L'organisation du "vidage" des poubelles de recyclage installées dans les bureaux est différente d'un site à l'autre, générant l'irritation de collègues invités à se charger de cette tâche qui ne figure effectivement pas dans la classification des métiers et emplois. Existe-t-il une organisation de ces tâches au niveau régional ? La tâche ne devrait-elle pas incomber aux employés des entreprises de nettoyage ?

La direction répond que « chacun peut participer à l'effort ». De quel effort s'agit-il ? On va encore nous sortir l'alibi de la planète. A quand le ménage ou le nettoyage des parkings ?

Les élus rappellent à la direction que sur site il n'y a pas ou il y a peu de bureaux dédiés aux conseillers et que ces demandes extra-professionnelles produisent des effets délétères. Le SNU-FSU précise également que pour ce type d'effort, il faut des situations de travail sereines, non des situations de suppression d'emploi et de pression permanente.

Chaque site doit s'organiser à ce sujet précise la direction.

5. Un agent convoqué pour une formation le 19 novembre 2018 « synergie entre équipe », a été invité par son ELD le matin de la formation à retourner travailler en agence suite au blocage des gilets jaunes. L'agent n'a jamais été re-convoqué et est resté au statut convoqué sur SIRHUS. L'ELD avait averti le service formation. Cet agent sera-t-il à nouveau convoqué ou l'ELD doit-elle faire une démarche particulière ?

C'est à l'ELD de repositionner la personne sur une prochaine formation. Si besoin, un appui RH est possible.

6. L'outil DUNE a une fâcheuse tendance à voir certaines de ses informations disparaître, notamment ce qui concerne les éléments relatifs à l'équipe de rattachement. Les conseillers entreprise doivent réintégrer ces éléments pour avoir un outil et des informations exploitables et éviter les problèmes opérationnels. Les DP DU SNU-FSU remercient la direction de faire le nécessaire pour que l'outil DUNE ne génère plus ces disparitions d'informations récurrentes.

Faire remonter au service informatique les copies écrans des anomalies constatées de façon à faire suivre au niveau national. S'il y a ce genre d'anomalie, il est probable que la DSI en ait été informée. Nos remontées viendront alimenter la réflexion et les recherches de solutions à ce sujet.

7. Des agents "placement" ont constaté que des fiches de contrôle qualité des entretiens étaient mises en place en recevant a posteriori une fiche de contrôle sur leur bal concernant un de leurs entretiens. Aucune information n'avait été préalablement donnée sur ce type de contrôle. Cette absence d'information concerne de nombreux sites. Les DP du SNU demandent à la direction d'informer l'ensemble des sites de ce principe de contrôle (fréquence, sélection des agents et types d'entretiens ciblés, exploitation des questionnaires, etc.).

Réponse de la direction : un nouveau plan de contrôle est en effet déployé. L'information a été partagée entre la DR, les DT et les ELD. Pour les départements 61/27 les contrôleurs internes ont une réunion de présentation le 02aur/04/19. Pour les départements14/50, pas de réponse.
Les DP SNU regrettent que par manque d'informations, certains collègues aient été mis en difficulté.

8. Les décrets d'application de la loi relative à la formation professionnelle dite "liberté de choisir son avenir professionnel" tardent à être publiés. Les DP du SNU-FSU ont déjà fait part de leur inquiétude à ce sujet notamment eu égard aux attentes des collègues dont les projets sont différés. Faute de possibilité actuelle de déploiement du dispositif, les DP du SNU-FSU demandent à la direction quel est son plan d'action à ce sujet. Comment les dossiers seront-ils traités, quelles seront les priorités, quelles modalités d'anticipation sont-elles envisagées afin de permettre un démarrage des formations dans les meilleurs délais ?

Pour la mobilisation du CPF et les formations qui se déroulent en dehors du temps de travail, il faut passer directement par UNIFORMATION qui est l'OPCA de Pôle emploi jusqu'en novembre 2019. Ce sera ensuite la caisse des dépôts et consignations. Les agents concernés peuvent démarrer leurs démarches dès maintenant.
Pour les formations qui se déroulent sur le temps de travail, il est nécessaire d'obtenir l'autorisation d'absence de l'établissement. Il faut donc contacter le SRH, gestion des talents et compétences pour la demande de prise en charge et pour une aide à la constitution des dossiers. Ces informations vont être prochainement communiquées en interne à tous les agents.

La prochaine réunion DP aura lieu le 16 avril **2019**. N'hésitez pas à nous faire remonter vos réclamations avant la préparation du 9 AVRIL.

Une adresse mail est à votre à votre disposition pour toute réclamation :

dpsnubn@gmail.com

Vos Délégués-es du Personnel SNU pôle emploi FSU de Basse-Normandie :

Sandrine DUSSAUT, Sandrine FONTANEL, Fabien LEMARCHAND, Franck MESSIDOR, Isabelle ROULAND, Isabelle SANCHEZ, Nuriyé YELKEN